

VESTIAIRE

Le (la) gymnaste doit :

- se changer de façon autonome dans les vestiaires (exception pour Baby et Eveil)
- avoir une tenue adaptée au sport : t-shirt, short, leggings, justaucorps ...
- avoir les cheveux attachés (s'ils sont long ou mi-long) et ne doit pas porter de bijoux.

Il est à rappeler que le club n'est pas responsable en cas de perte ou de vol.

SALLE D'ENTRAINEMENT

Il est formellement interdit d'utiliser son téléphone portable, de manger et de marcher dans la zone d'entraînement avec des chaussures autres que celles réservées à la gymnastique.

Seule la consommation d'eau est autorisée dans la salle.

PENDANT LES COURS

Être à l'heure aux entraînements est une marque de respect.

L'arrivée du (de la) gymnaste se fait 10 min avant son cours et ne doit pas quitter la salle sans prévenir.

Il lui faut respecter le matériel et participer au rangement à la fin de chaque entraînement.

Les éducateurs sont les seuls responsables des programmes d'entraînements des différentes sections et de la sélection des compétiteurs

SECTEUR ANIMATION

Une animation spécifique est organisée par trimestre (*Défi Gym du Père Noël, Open Gym, Challenge Départemental*). Elle valide les acquis de votre enfant tout au long de l'année. Sa présence y est indispensable à la dynamique de la vie de l'association.

Gala de fin d'année : Le gala s'effectuant sur 2 dates (vendredi soir et dimanche après-midi), la présence de votre enfant est fortement attendue aux 2 séances.

SECTEUR COMPETITION

Le(la) gymnaste doit être motivé(e) et s'engager à participer à toutes les compétitions prévues pour la saison complète (maximum 6 compétitions).

Le(la) gymnaste doit faire preuve de rigueur et d'assiduité, par respect pour le cadre technique concerné et pour sa programmation pédagogique annuelle.

En cas de non-participation à une compétition (blessure ou maladie), il faut prévenir l'entraîneur, par respect pour l'équipe et en raison des frais engagés par le club. Un certificat médical devra obligatoirement être fourni

PARENTS / TUTEURS

Les parents/tuteurs doivent s'assurer que le cours a lieu si l'enfant vient seul.

S'ils accompagnent l'enfant, ils doivent le confier au cadre responsable de son groupe.

Les parents/tuteurs doivent venir chercher l'enfant dans le gymnase pour des raisons de sécurité.

En cas d'impossibilité, une décharge écrite et signée des parents/tuteurs sera exigée.

Les parents/tuteurs doivent :

- Avertir, si possible, le cadre de l'absence de l'enfant (07.49.66.90.18 - répondre)
- S'informer de la vie du club, via les panneaux d'affichage, le site du club, les réseaux...
- Respecter les cours et ne doivent pas déranger le déroulement de la séance d'entraînement. La présence systématique des parents/tuteurs aux entraînements n'est pas autorisée, même pour les petits sauf Baby, pour des raisons psychologiques et pédagogiques
- Respecter les entraîneurs, les administratifs et les horaires des cours
- Assister à l'Assemblée Générale annuelle
- Être à jour de la cotisation. Aucun remboursement n'est prévu (sauf raison médicale sur certificat médical).
- Prendre connaissance du règlement intérieur et faire le nécessaire pour que l'enfant puisse le respecter et l'appliquer.

CRISE COVID 19 / PANDEMIE

À la suite de la dernière pandémie, notre fédération, la mairie ou tout autre organisme officiel peuvent nous demander d'appliquer certaines consignes pendant la saison gymnique. Toutes les personnes venant au club (cadres, adhérents, parents, tuteurs...) devront suivre ces consignes sous peine de se voir refuser l'accès à la salle.